



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2022-90050

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général par intérim, greffier et trésorier de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **4 juillet 2022**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2022-90050**.

Cette demande, déposée par le propriétaire des lots 4 369 262, 4 369 263 et 4 369 267, situés dans la zone H-24, vise l'aménagement de trois aires de stationnement dérogatoires. L'article 12.2 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit les normes suivantes pour une aire de stationnement :

- Toute aire de stationnement doit être localisée sur le même terrain que l'usage desservi;
- L'aire de stationnement doit respecter une distance minimale de 2 mètres des lignes avant, latérale et arrière;
- L'aire de stationnement ne peut pas être située dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal.

Les éléments dérogatoires sont donc les aires de stationnement projetées sur les lots 4 369 262, 4 369 263 et 4 369 267 qui présenteraient les dérogations suivantes :

- Les aires de stationnement pour chacun de ces lots seraient localisées en partie sur un terrain autre que l'usage desservi;
- Les aires de stationnement sur chacun de ces lots seraient situées à une distance nulle (0 mètre) des lignes latérales;
- Les aires de stationnement sur chacun de ces lots seraient situées dans la partie de la cour avant en front du mur avant des bâtiments principaux projetés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 17^e JOUR DE JUIN 2022

Le directeur général par intérim, greffier et trésorier
Sylvain Déry, avocat, MBA,
docteurant en administration publique, OMA